

# LES ARCHIVES DIOCÉSAINES, UN SERVICE INDISPENSABLE

***Nous ne le dirons jamais assez : conserver les archives est un acte essentiel pour la mémoire ! Et cela est également vrai pour les documents ecclésiastiques ! Mais où ces documents sont-ils conservés ? Quel est le rôle des archives diocésaines ? Quels documents léguer aux services d'archives ?***

## Définition

Les archives diocésaines regroupent les archives de la vie du diocèse : papiers des évêques, dossiers des conseils et services diocésains, archives de paroisses, registres de catholicité (baptêmes, mariages et sépultures).

Aucune centralisation des archives n'est effectuée dans l'Église catholique; ce sont donc les archives diocésaines qu'il faut consulter pour les recherches concernant l'Église à partir de 1801. Pourquoi cette date de 1801 ? La Révolution française constitue une césure importante pour l'histoire de France à tout point de vue, et également au niveau de la conservation des archives. Par la loi du 5 novembre 1790, l'Assemblée constituante déclara les archives ecclésiastiques propriété de l'État et ordonna leur versement dans les dépôts publics. C'est ainsi que les archives diocésaines antérieures à cette date, registres de catholicité compris, sont conservées dans les services des archives départementales ; pour la Manche, ce service se situe à Saint-Lô. Les archives postérieures au Concordat de 1801 sont, à quelques exceptions près, conservées dans les services des archives diocésaines.

Il faut noter que la conservation des archives de la période révolutionnaire est une question



délicate. En effet, à partir de 1792, le clergé est considéré comme *persona non grata* en France ; l'Église de France n'existant plus officiellement, les documents produits par le clergé dit « réfractaire » constituent des actes clandestins. Il existe donc un flou sur la localisation de ces archives : certaines sont conservées dans les archives d'État, d'autres dans les archives diocésaines.

## Réception et enregistrement des documents

Le diocèse de Coutances et Avranches consacre chaque année de l'énergie et des ressources pour permettre la conservation définitive de ces archives diocésaines qui regroupent donc également celles issues des paroisses, des particuliers, des communautés religieuses de statut diocésain ou alors celles de droit pontifical isolées qui choisissent de déposer leurs archives dans leur diocèse de résidence. Ce sont chaque année

des centaines de boîtes de conservation en carton neutre, de pochettes au format pour les tirages photographiques papier, de négatifs plastiques ou sur plaques de verres, de chemises et sous-chemises neutres (c'est essentiel pour éviter les réactions chimiques). Mais réceptionner et collecter ces archives ne suffit pas. Une archive qui n'est ni classée, ni répertoriée est un document mort puisqu'il ne pourra pas être retrouvé et utilisé à bon escient. Une fois les documents reçus, commence le travail fondamental de l'inventaire.

Quels sont les types de documents qui prennent une valeur historique et apporte une contribution à la mémoire de l'église ? Tout ce qui relate de la vie locale de l'église, du diocèse, de la paroisse, des communautés religieuses, des associations et mouvements religieux présents sur le territoire a un intérêt historique. Parfois, des

documents nous paraissent sans importance, et pourtant, pour le chercheur, il est rare qu'un document n'acquiert pas le qualificatif d' « essentiel » pour l'Histoire.

Les décisions prises pour des aménagements sont bien sûr des données cruciales pour l'historien. Cela peut concerner des informations concernant des aménagements dans une église, une chapelle, un autre bâtiment de la cure, du diocèse, un équipement artistique, une croix de chemin, un calvaire. Toutes ces actions peuvent être illustrées de photographies ; elles commémorent un événement et prennent dès lors ce caractère essentiel. Les publications locales, les feuilles dominicales, les homélies de grandes fêtes ou d'événements exceptionnels ont cette qualité d'archive à conserver. Encore aujourd'hui, des conférences ecclésiastiques des années 1950-1951 qui donnent des informations fondamentales sur la pensée religieuse de l'époque, son influence sur la société, sont découvertes. Le greffier paroissial en remplissant consciencieusement chacun des actes de baptêmes, consentement de mariage, inhumation, produit lui aussi des documents historiques, souvent consultés par des particuliers, des notaires, mais également des chercheurs, parmi eux, de nombreux historiens. Les occasions de produire du document historique sont multiples, mais tout le monde n'en a pas forcément conscience ! Ainsi, nous découvrons parfois des archives anciennes abandonnées dans des greniers ou des caves ; certaines ont pu être conservées en bon état, d'autres ont bien sûr souffert de mauvaises conditions de stockage ce qui rend leur exploitation difficile. Une archive est la mémoire nous avons tous besoin de cette trace mémorielle pour avancer dans la

vie. Cette conservation relève de la responsabilité de chacun.

Mais alors, fort de cet éclairage, quels documents conserver ? Tous les documents originaux se conservent à l'exception toutefois de ceux qui relèvent de la comptabilité quotidienne, ceux-ci pourront être recyclés dès que la période de conservation obligatoire sera dépassée, on conservera alors uniquement les registres où fichiers bilan comptables annuels.

### Les livres paroissiaux, une spécificité manchoise !

Mgr Jean-Louis Robiou de La Tréhonnais, évêque de Coutances et Avranches de 1836 à 1852, a proposé, lors d'une rencontre avec les évêques normands en 1850, de faire travailler le clergé de Normandie sur l'histoire de ses paroisses. Cette proposition ne sera pas retenue à l'échelle provinciale, en revanche, elle rencontra un écho favorable au niveau diocésain. Ainsi, quasiment tous les prêtres de l'époque se sont mis à investiguer, compiler et analyser les documents retraçant l'histoire de leur paroisse. Certains sont même remonter jusqu'au XVIème siècle ! Mgr Bravard, évêque de 1862 à 1875, a encouragé la poursuite de ce travail.

Cette incroyable production baptisée « livres paroissiaux » ou bien « mémoriaux », est unique en France et permet aux archives diocésaines de Coutances et Avranches de disposer d'un fonds important et très ancien. Certains de ces mémoriaux se trouvent encore dans les paroisses, mais il est essentiel qu'ils puissent trouver leur place aux archives diocésaines afin de garantir une bonne conservation des documents et un accès universel.



### Rencontre avec Jacky Brionne, archiviste diocésain

#### Comment êtes-vous devenu archiviste diocésain ?

Archiviste de formation, j'ai fait toute ma carrière aux archives départementales de Saint-Lô. C'est à l'occasion d'une rencontre avec le père Jamelot sur mon lieu de travail que je lui ai dit que je donnerais volontiers un coup de main aux Pères archivistes une fois à la retraite.

#### Quels sont les spécificités de votre mission aux archives diocésaines par rapport à celle que vous exerciez aux archives départementales ?

À Saint-Lô, je participais aux collectes et classais de nombreux fonds d'archives modernes et contemporains provenant des administrations, établissements et services publics. Je prenais ma part à l'accueil des chercheurs et m'occupais des séries de périodiques et de journaux.

#### Selon vous, comment sensibiliser institutions et particuliers à ce devoir de mémoire qu'est la conservation, l'organisation et la transmission des archives ?

L'archive, pour inclure tous les supports, est un moyen très efficace de porter à la connaissance d'un chercheur, une information indispensable à la construction d'une documentation, d'une argumentation éclairée. Mais attention toutefois, ce n'est pas parce que c'est écrit, que c'est une vérité ! Il faut croiser ses sources, vérifier ses données et se faire une opinion. Les archives sont les témoins d'un temps, d'une action. Elles permettent de construire des socles sur lesquels la société avance et progresse. Elles donnent accès à la connaissance, apporte des éclairages.